

ONTARIO  
Cour supérieure de justice **Opposition à une demande de substitution du mode de présence**  
Formule 1C Règl. de l'Ont. 258/98

Cour des petites créances

N° de la demande

Adresse

Numéro de téléphone

**ENTRE**

Demandeur(s)/demanderesse(s)

et

Défendeur(s)/défenderesse(s)

Je m'appelle

(Nom de l'auteur de la demande)

Je suis dans la cause.

(Indiquez s'il s'agit d'un(e) demandeur/demanderesse,  
défendeur/défenderesse ou représentant(e))

La Cour a fixé un(e)

(Type d'audience, p. ex., procès, motion, etc.)

le

, 20

(Date de l'audience)

Une demande de substitution du mode de présence (formule 1B) a été déposée par :

pour demander la permission que

(Nom de la partie)

se présente à l'audience :

(Indiquez le nom de chaque personne qui est visée par la requête)

- en personne;
- par vidéoconférence;
- par conférence téléphonique (uniquement dans le cas d'une conférence en vue d'une transaction, d'une conférence de gestion du procès, d'une audience relative aux modalités de paiement et d'une motion).

Je m'oppose à la demande pour les motifs suivants :

20

(Signature de la partie/du (de la) représentant(e))

**REMARQUE :** Vous devez signifier la présente formule aux autres parties au plus tard sept jours après avoir reçu la formule 1B (Demande de substitution du mode de présence).

Le tribunal peut rendre une ordonnance qui, selon le cas :

- accepte ou rejette la demande;
- prescrit la tenue de l'audience selon un autre mode d'audience.

Court forms are available in English and French at [www.ontariocourtforms.on.ca](http://www.ontariocourtforms.on.ca).  
Visit this site for information about accessible formats.